

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2022

Date de convocation et d'affichage : 18 février 2022

DL-20220224-008

L'an deux mille vingt deux et le vingt-quatre février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS		X
Hervé GINET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Anne-Christine DUBOST	
Annie CHATELARD	Hervé GINET
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Sébastien LAFORET	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Nathalie DESCOURS	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,9 %	29	22	25



ENVIRONNEMENT

Présentation du rapport de gestion 2020 de la SPL SEGAPAL – Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont

La Commune de Miribel est actionnaire de la Société Publique Locale « Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont ». À ce titre, elle est représentée à l'assemblée spéciale.

En application de l'article L.1524-5 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Guillaume MAURY, Directeur général de la SEGAPAL, présente à l'Assemblée le rapport de gestion 2020 de cet organisme.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de cette présentation.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 24 février 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

